

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1350

présenté par

Mme Langlade, Mme Martine Faure, M. Bloche, M. Bréhier, M. Aboubacar, M. Bardy,
Mme Bareigts, Mme Beaubatie, Mme Chauvel, M. Drapeau, M. Goua, Mme Guilbert,
M. Lesterlin, M. Letchimy, Mme Lousteau, M. Mallaé, M. Paul, Mme Pinville et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 21

Après la première phrase de l'alinéa 13, insérer la phrase suivante :

« Il évalue notamment les politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre l'illettrisme. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.